

MAIRIE LES CHÂTELLIERS-NOTRE-DAME
7 rue de l'Église
28120 LES CHÂTELLIERS-NOTRE-DAME
☎ : 02 37 24 55 64

SESSION ORDINAIRE DU MERCREDI 13 OCTOBRE 2021

Convocations adressées le 07 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur GIGOU Pierre.

Étaient présents : M. GIGOU Pierre, M. BIDET Linzé, M. SORTAIS Jean-Marc , M. OCHOA Alain, Mme GONSARD Martine, M. SABOTIER Sébastien, M. THOUMINE Michel, Mme JALLERAT Caroline, M. HAMON Bruno et M. FAULCON Sébastien

Absent excusé : M. KERGROHEN Joël (donnant pouvoir à M. SABOTIER Sébastien)

Secrétaire de séance : M. THOUMINE Michel

I – Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 20 000 € (Vingt mille euros) auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de divers projets de long terme situés sur la commune de LES-CHATELLIERS-NOTRE-DAME

(Annule et Remplace la délibération n° 27/2021 du 1^{er} octobre 2021)

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a reçu un courriel de la Caisse des dépôts et consignations, ce jour, pour proposer un taux plus intéressant qui est : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,01 % au lieu de Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,05 % *(délibération n° 27/2021 du 1^{er} octobre 2021)*.

A l'unanimité, Le Conseil municipal de Les Châtelliers-Notre-Dame, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, M. le Maire de Les Châtelliers-Notre-Dame est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 20 000 € (Vingt mille euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL

Montant : 20 000 euros

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,01 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Echéance et intérêts prioritaires

Typologie Gissler : 1A

A cet effet, le Conseil autorise M. le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45